**Une image contenant dessin

Description générée automatiquement**

**Le 2 juillet 2020**

**INFO PRESSE**

***Note accompagnant la présentation de la consultation Agefiph-Ifop le 2 juillet 2020.***

**Jeudi 2 juillet, à l’occasion d’un webinaire, l’Agefiph a présenté les résultats d’une seconde phase de consultation menée avec l’Ifop auprès des personnes handicapées sur leur vécu professionnel pendant la crise sanitaire liée au Covid-19.**

Cette grande enquête nationale a eu pour principal **objectif de comprendre comment l’après-confinement affecte le quotidien professionnel des personnes en situation de handicap**, notamment au niveau professionnel. La vague 1, présentée le 19 mai 2020, s’intéressait à leur ressenti pendant le confinement.

La consultation s’est déroulée pendant 8 jours, du 18 au 26 juin 2020. Près de 4000 personnes en situation de handicap (3879) y ont répondu. Un beau taux de participation qui confirme que cette population peu visible, ressent le besoin de s’exprimer sur le sujet.

L’Ifop a pu croiser les retours de l’enquête menée avec l’Agefiph avec celles conduites auprès du grand public sur le ressenti depuis le début du dé-confinement.

**Les principaux constats de l’étude**

**Sur le plan professionnel**

* **Au niveau professionnel, un ressenti proche entre personnes handicapées et grand public depuis le dé-confinement.** Les personnes handicapées sont aussi motivées que le grand public par le fait de retrouver leur cadre de travail habituel (33% vs 30%) et leurs collègues (46% vs 49%), et de donner du sens à leur travail (27% vs 28%).
* **Une reprise attendue, mais un peu plus difficile pour les personnes en situation de handicap :** 28% des personnes handicapées se disent soulagées par la reprise (31% chez le reste des salariés) mais une différence plus accentuée s’exprime quand on évoque leur forme physique face à cette reprise : 14% des PSH se disent en forme alors qu’ils sont 26% pour le reste du public ; 44% se sentent fatiguées contre 29% pour le grand public.
* **Une opinion plutôt négative du télétravail.** 36% des personnes handicapées estiment que le télétravail a un impact négatif sur leurs conditions de travail, 29% estiment qu’il a eu un impact positif, et 35% sont neutres.

**Sur le plan personnel**

* **Une accentuation des effets négatifs de la crise sur les PSH et leur santé.** La proportion des personnes handicapées disant traverser la période « facilement » a baissé de 7 points depuis la première phase d’étude (31% contre 38%), et 69% estiment aujourd’hui s’en sortir difficilement (+ 8 points par rapport à la première vague, où elles étaient 61%). De plus, elles sont nombreuses à exprimer une dégradation de leur état de santé physique (34%) et mentale (29%) depuis le début de la crise.
* **Une vision toujours pessimiste de l’avenir, en particulier au niveau économique**. Seul 34% des personnes interrogées sont optimistes pour les 3 prochains mois (32% sur la vague 1) et 53% s’inquiètent pour leur emploi (54% sur la vague 1), cette situation ne s’améliore pas. Par ailleurs, les personnes handicapées craignent davantage les conséquences économiques de la crise (58%) que de la possibilité d’être infecté par le virus (42%).

**Sur l’engagement des entreprises auprès des salariés en situation de handicap**

* **Les PME plus attentives à la situation de la personne.** 58% des personnes handicapées salariées d’entreprises de 10 à 49 salariés estiment que leur employeur a pris en compte leur handicap dans la réorganisation du travail lors du dé-confinement ; elles sont 50% dans les entreprises de plus de 500 salariés.
* **L’interlocuteur des personnes handicapées est d’abord externe à l’entreprise.**61% des personnes handicapées disent consulter en premier lieu leur médecin traitant pour parler de leur état de santé, et seulement 21% abordent le sujet avec un responsable hiérarchique direct au sein de leur entreprise.

**Une consultation riche d’enseignements pour l’Agefiph**

* **Sur le plan personnel, cette seconde vague confirme la vulnérabilité des personnes handicapées face à la crise**, aux niveaux psycho-social et économique notamment, soulignant davantage une situation problématique, qui ne s’arrange pas.
* **Sur le plan professionnel, ce second temps d’étude montre que les salariés handicapés sont des salariés comme les autres**, avec un ressenti similaire sur les problématiques liées au travail, à l’exception du télétravail, perçu plus négativement par les personnes handicapées. Un sujet que l’Agefiph a pris en compte pendant le confinement, à travers la mise en place de mesures de soutien exceptionnelles, mais qui nécessite un accompagnement supplémentaire, pour le rendre davantage supportable.
* **Cette consultation confirme par ailleurs que les entreprises s’engagent en faveur du handicap, mais que des efforts restent encore à fournir**, pour qu’il soit pleinement pris en compte. L’accompagnement de l’Agefiph auprès des entreprises est ainsi essentiel, et doit se poursuivre.
* **Les résultats de cette enquête mettent en visibilité une réalité**: 1 million de personnes handicapées sont en emploi, dans les entreprises et elles partagent le même quotidien professionnel que l’ensemble de la population.

**La prolongation des mesures exceptionnelles de l’Agefiph jusqu'au 30 septembre 2020**

**Les mesures pour les entrepreneurs handicapés restent valables jusqu’au 31 décembre 2020.**

**Un programme complémentaire engagé pour soutenir le maintien dans l’emploi, l’apprentissage et l’alternance des personnes en situation de handicap**

Depuis mi-juin, **une nouvelle aide est proposée aux employeurs pour sécuriser le parcours des apprentis dans les TPE/PME et nos aides à l’accueil d’un nouvel apprenti ou contrat d’apprentissage sont renforcées.**

* L’aide exceptionnelle de sécurisation du parcours des apprentis handicapés concerne les entreprises de moins de 250 salariés qui emploient un apprenti en situation de handicap. Il s’agit de soutenir les employeurs pour éviter des ruptures de contrats.
* Les primes pour aider à la conclusion de contrats d’apprentissage ou de contrats professionnalisation sont revalorisées de 1000 euros.

Ces mesures sont complétées par des actions proactives en direction des apprentis handicapés, des alternants, des centres de formation et des employeurs afin de s’assurer que les conditions de formation et de travail restent adaptées afin de sécuriser les contrats en cours. Pour cela, l’Agefiph mobilise avec ses partenaires les Ressources handicap formation (RHF) présentes dans toutes les régions. Il s’agit également d’appuyer les acteurs pour les aider à développer de nouvelles modalités pédagogiques en lien avec le handicap.

L’Agefiph renforce également les moyens qu’elle accorde aux dispositifs d’appui à l’alternance qu’elle soutient sur les territoires.

Une attention particulière va également être portée au maintien dans l’emploi.

Une mobilisation qui se poursuit à la rentrée dès cet été avec le démarrage d’une consultation en ligne des personnes handicapées et des entreprises pour identifier les besoins qui ont émergés de la crise sanitaire (+ d’informations sur [www.activateurdegallite.fr](http://www.activateurdegallite.fr) ) et la tenue d’une édition 100% digitale de l’Université du Réseau des référents handicap du 6 au 9 octobre (+ d’informations sur www.agefiph-universite-rrh.fr)

**CONTACTS PRESSE**

Pauline Carde / pcarde@lebureaudecom.fr / 01 86 95 36 82 / 06 32 03 22 55   
Ghislaine Cristofoletti / g-cristofoletti@agefiph.asso.fr / 01 46 11 00 69 / 06 21 65 41 96